



Date de génération de ce justificatif : 29/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

DE PARK LENDU – Constitution de société

Référence : L026625

Départements de publication : Finistère

Annonce légale publiée le 23 août 2024 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

DE PARK LENDU Société civile d'exploitation agricole au capital de 58 000 euros Siège social 14 Hent Al Leur Blouz 29000 QUIMPER AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous seings privés en date à LA ROCHELLE du 01 février 2024, Il a été constitué une société civile d'exploitation agricole présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : DE PARK LENDU ; Siège : 14 Hent Al Leur Blouz 29000 QUIMPER; Durée : 99 ans ; Objet : La société a pour objet l'exercice, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, au sens de l'article L 311-1 du Code rural. Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation (dont notamment les activités agro touristiques). Il en est de même des activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle. Il en est de même de la production et, le cas échéant, de la commercialisation, par un ou plusieurs exploitants agricoles, de biogaz, d'électricité et de chaleur par méthanisation, lorsque cette production est issue pour au moins 50 % de matières provenant d'exploitations agricoles. Pour la réalisation et dans la limite de l'objet ci-dessus défini, la société peut effectuer toutes opérations propres à en favoriser l'accomplissement ou le développement, dès lors qu'elles s'y rattachent directement ou indirectement et qu'elles ne modifient pas son caractère civil. Capital : 58 000, constitué à concurrence de 1 000,00 euros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 57 000,00 euros au moyen d'apport en nature. Gérance : Monsieur Romain CROZON demeurant 29 rue du Cerf Volant 17000 LA ROCHELLE est nommé gérant de la société sans limitation de durée. Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision unanime des associés POUR AVIS La gérance

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

[Consulter cette annonce en ligne](#)